

# AVIS D'APPEL À CANDIDATURE POUR À BENEFCIER DE L'ACCÉLERATEUR TRANSFRONTALIER DE STARTUP MARITTIMOTECH+

3 décembre 2021



## AVIS D'APPEL À CANDIDATURE POUR À BENEFICIER DE L'ACCÉLERATEUR TRANSFRONTALIER DE STARTUP MARITTIMOTECH+

### PREAMBULE

Le projet *MARITTIMOTECH+ (Accélérateur transfrontalier de startups +)* financé par le Programme de Coopération Territoriale Italie-France Maritime 2014-2020 – Axe 1, d'une durée de deux ans (se termine en février 2023), a pour but la création d'un Accélérateur transfrontalier afin de favoriser le développement de jeunes entreprises et de faciliter la mise en œuvre de nouveaux projets entrepreneuriaux en lien avec la croissance bleue et verte. MARITTIMOTECH+ a vocation à soutenir de nouveaux projets et donner une "accélération" aux filières bleues et vertes dans la zone de coopération It-Fr qui est une zone propice à l'innovation entrepreneuriale. Le projet MARITTIMOTECH+ se propose de faire participer 50 Micro entreprises et TPEPME, porteuses de projets innovants, à son parcours d'accélération.

Les partenaires du projet sont :

- Chef de File Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse ;
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Var ;
- Chambre de Commerce, d'Industrie, Artisanat et Agriculture de la Maremma et Tirreno ;
- Promocamera – Agence Spéciale de la Chambre de Commerce I.A.A de Sassari ;
- Université de Gênes – Département d'ingénierie Civile, Chimique et Environnementale ;
- Inizià, incubateur d'entreprises innovantes de Corse.

Le présent projet n'a pas vocation à investir dans le capital des entreprises.

### ART. 1 BENEFICIAIRES ET PRE-REQUIS POUR PARTICIPER A L'APPEL A CANDIDATURE

Sont éligibles les **micros, très petites, petites et moyennes entreprises** créées depuis moins de 24 mois dans les secteurs des 4 filières prioritaires du Programme :

- ✓ Nautisme et chantier naval ;
- ✓ Tourisme Innovant et Durable ;
- ✓ Energies renouvelables "bleues et vertes" ;
- ✓ Biotecnologies "bleues et vertes".

Sont compris les secteurs traditionnels et émergents associés aux filières prioritaires.

[\(Liste des filières prioritaires transfrontaliers\)](#)

A la date de présentation de leur demande de candidature, les entreprises doivent répondre aux **critères** suivants :

1. Être une micro, très-petite, petite ou moyenne entreprise au sens de la Recommandation de la Commission Européenne n. 2003/361/CE du 6 mai 2003 relative à la définition des micro-entreprises et TPE/PME et d'autres sources nationales et européennes ;
2. Être constitué et active depuis moins de 2 ans au moment du dépôt de la demande de participation au présent Appel à Candidature. La limite est à 3 ans si l'entreprise créée propose un produit, un service, un process d'organisation innovant, est titulaire d'un résultat de recherche, d'un brevet ou, plus généralement si elle développe une idée entrepreneuriale originale ; Ce critère s'applique avec pour référence les éléments fournis à la date de la présentation de la candidature au présent Appel ;
3. Avoir son siège et/ou une antenne locale dans la zone de coopération ; la liste des territoires

concerné est disponible au lien suivant : <http://interreg-maritime.eu/it/web/pc-marittimo/programma/area> ;

4. Être en règle de leurs obligations fiscales et sociales ;
5. Être en activité (enregistrée auprès de la Chambre de Commerce de compétence) ;
6. Ne pas être en état de cessation de paiement, de liquidation, ou de cessation volontaire d'activité conformément à la législation en vigueur,
7. Se conformer à la législation de l'UE 1407/2013 du 18/12/2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne à l'aide « de minimis»

Sous la condition de posséder les pré-requis cités ci-dessus, les entreprises ayant déjà bénéficié des services d'autres projets du PC IFM 2014-2020 (comme MarittimoTech, MarittimoMOB, SUCCESS), peuvent être candidates.

## ART. 2 PARCOURS GRATUIT D'ACCELERATION

Le parcours d'accélération est composé de la façon suivante :

- A. Sessions collectives (masterclass + workshop) :** qui s'effectueront à distance, online, grâce à l'outil Microsoft TEAMS. L'offre gratuite de service est transfrontalière et prévoit au sein des sessions collectives, 5 masterclass accompagnées de leur workshop (atelier), dédiés aux thématiques suivantes<sup>1</sup>.

<b>PARCOUR COLLECTIF - 5 MASTERCLASSES + 5 WORKSHOPS</b>	
<p><b>MASTERCLASS 1_ STRATEGIE DE MARKETING COMMERCIAL</b></p> <p>Les sujets parcourus par la Master Class et des Workshops sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-construire, simplifier, faciliter et accélérer la commercialisation des projets d'entreprise grâce à la structuration, l'organisation de leurs stratégies commerciales.</li> <li>-Formaliser/ valider/ enrichir les fondamentaux de leur stratégie commerciale et marketing grâce à l'apport des principales clés méthodologiques</li> <li>-Favoriser la mise en autonomie grâce des outils personnalisés et directement opérationnels</li> <li>-S'enrichir des bonnes pratiques grâce aux partages d'expériences avec les intervenants</li> </ul> <p>Objectifs de l'accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Organiser et optimiser sa politique commerciale et marketing</li> <li>&gt; Créer de la valeur dans l'acte de vendre</li> <li>&gt; Optimiser son potentiel commercial</li> <li>&gt; Maîtriser son développement et gagner en visibilité</li> </ul>	<p>3 HEURES DE MASTERCLASS</p> <p>+ 3 HEURES DE WORKSHOP</p> <p>PREMIERE SEMAINE</p>
<p><b>MASTERCLASS 2_ DIGITALISATION</b></p> <p>Dans le cadre de l'accompagnement au développement digitale et technologique des entreprises, l'accent sera mis sur les technologies nécessaires à leur digitalisation, une opportunité pour toutes les entreprises qui souhaitent s'intégrer à la quatrième révolution industrielle. Plus précisément, certaines thématiques</p>	<p>3 HEURES DE MASTERCLASS</p> <p>+ 3 HEURES DE WORKSHOP</p> <p>SECONDE SEMAINE</p>

<sup>1</sup> Les contenus des cours sont généraux afin de pouvoir s'adapter au mieux en fonction des besoins des candidats sélectionnés.

<p>seront approfondies comme à titre d'exemple : l'intégration verticale et horizontale, l'Internet industriel et IoT, le Cloud, la Cybersécurité et la continuité des activités, le Big data et l'analytique.</p>	
<p><b>MASTERCLASS 3_ Maitriser la gestion et conduire son business plan</b> Dans le cadre des activités nécessaires à une bonne gestion d'entreprise, celles relatives à la planification et au contrôle des coûts de gestion sont d'une importance fondamentale. Elles permettent de suivre la santé de l'entreprise et sa rentabilité en termes de résultats économiques. La mise en place d'un système qui collecte toutes les informations et données est nécessaire pour analyser l'utilisation et l'efficacité des ressources disponibles, mesurer les performances de l'entreprise et orienter les choix futurs. Pour accompagner les entreprises dans la gestion de ces outils, les problématiques de planification, de gestion et de contrôle seront abordées pour maitriser les outils et les connaissances opérationnelles nécessaires à la maitrise des opérations de contrôle financier et de gestion de l'entreprise.</p>	<p>3 HEURES DE MASTERCLASS  + 3 HEURES DE WORKSHOP  TROISIEME SEMAINE</p>
<p><b>MASTERCLASS 4_ Fundraising, crowdfunding, crowdsourcing: les canaux de financement possibles</b> Les objectifs de cette session seront de pouvoir mettre en œuvre une structuration du financement depuis l'entrée de l'amorçage à la stratégie de levée de fonds, fonds publics, privés, BA, apport en capital... L'objectif est de définir une stratégie à chaque étape de développement.</p>	<p>3 HEURES DE MASTERCLASS  + 3 HEURES DE WORKSHOP  QUATRIEME SEMAINE</p>
<p><b>MASTERCLASS 5_ Soft skills, durabilité et filières prioritaires (tourisme, nautisme, biotechnologies et énergies renouvelables)</b> Dans le cadre des filières prioritaires bleues et vertes, cette Masterclass propose de développer les Soft Skills conformément aux principes de durabilité, tels que : -Leadership et travail d'équipe (bonnes aptitudes à la communication et aux relations avec le public; Capacité à travailler en équipe; Autonomie de travail et sérieux); -Résolution de problèmes (Flexibilité; Dynamisme; Créativité et innovation); - Organisation et gestion des services (Capacité d'organisation et respect des délais ; Adaptabilité ; Gestion des responsabilités).</p>	<p>3 HEURES DE MASTERCLASS  + 3 HEURES DE WORKSHOP  CINQUIEME SEMAINE</p>

Il est prévu de tenir le parcours collectif en **avril 2022**. Les cours se dérouleront les mardi.  
En ce qui concerne les workshop les bénéficiaires seront divisés en deux groupes et pourront suivre ces ateliers soit le mercredi soit le jeudi en fonction de l'état d'avancement de leur projet et du nombre de participants.

**B. Accompagnement individuel :** à la suite du parcours collectif, un programme d'accompagnement individuel spécifique sera proposé à chaque entreprise participante. Ce programme sera défini avec le concours d'une équipe d'experts qui analyseront les besoins et le potentiel de chaque entreprise. L'accompagnement se déroulera à distance (online,

avec l'utilisation de l'outil Microsoft TEAMS) ou en présence selon les exigences et les modalités qui seront communiqués. Chaque entreprise pourra bénéficier d'un **accompagnement individuel d'un minimum de 20 heures** et cela selon l'analyse des besoins de l'entreprise et en fonction du budget dont dispose chaque région. Plus spécifiquement L'accompagnement sera focalisé plus spécifiquement sur les différentes thématiques relatives au développement des entreprises, par exemple :

- Elaboration et optimisation du business plan ; Validation et challenge du modèle économique proposé ;
- Innovation et technologie ;
- Structuration financière / BP, Contrôle de gestion et recherche de financements ;
- Positionnement sur les marchés locaux et internationaux ;
- Analyse stratégique et Marketing ;
- Positionnement et plan d'action commercial (outils de promotion, ...) ;
- Accès aux crédits et financements publics ;
- Propriété intellectuelle ;
- Marketing numérique et communication (vidéo, ...).

**C. Événement Transfrontalier de Networking :** Lors de l'événement final du projet MARITTIMOTECH+ se tiendra un événement de networking qui sera l'occasion pour les bénéficiaires de pouvoir présenter leur entreprise à de potentiels investisseurs.

**D. Événement de portée internationale :** le parcours d'accélération prévoit en outre, pour deux entreprises par région, la participation à un salon ou événement international présentant un intérêt particulier dans la promotion et la valorisation des entreprises.

Peuvent bénéficier du parcours d'accélération transfrontalier les chefs d'entreprises sélectionnées et/ou leur représentant. Avant le démarrage des sessions collectives et de l'accompagnement individuel, les entreprises bénéficiaires devront communiquer aux partenaires du projet la liste des personnes engagées dans les activités.

### ART. 3 MODALITE D'UTILISATION DU SERVICE

Chaque entreprise bénéficie de son propre compte pour la plateforme [MARITTIMOTECH+](#); Celle-ci permet l'accès aux services dématérialisés (documents, cours, matériel de formation et d'information de l'accélérateur) partagé par les experts et/ou les chefs d'entreprises italiens et français.

### ART. 4 MODALITE ET CALENDRIER DE PARTICIPATION

Les candidatures peuvent être déposées à partir du **6 décembre 2021** et **jusqu'au 4 février 2022**, sur la plateforme <https://www.marittimotechplus.eu/fr/> . Les candidats à l'Accélérateur MARITTIMOTECH + en possession des prérequis énoncés à l'art. 1 du présent règlement, devront remplir, signer (par leur représentant légal) et télécharger sur la plateforme les documents suivants :

- Demande de candidature (Annexe 1) ;
- Formulaire de participation - comprenant la présentation de l'entreprise et de sa stratégie de développement (Annexe 2) ;
- Copie de la carte d'identité en cours de validité du représentant légal ;
- Déclaration de Minimis (Annexe 3).

D'autre part :

- Les documents complétés doivent être exclusivement les formulaires disponibles sur la plateforme ;
- Les documents doivent être dûment signés (de façon électronique ou manuscrite, auquel cas la signature doit être bien visible et accompagnés de la pièce d'identité recto-verso du signataire) ;
- Les documents doivent être déposés sur la plateforme avant la date limite de validité du présent appel à candidature.

Et cela sous peine d'irrecevabilité.

La demande est réputée recevable si la documentation est complète et si le bénéficiaire remplit les conditions pré-requises conformément à l'art. 1. Si la documentation transmise est incomplète, le responsable de la procédure en informe le demandeur par écrit, qui bénéficie alors d'un délai de 10 jours (y compris les jours fériés et les samedis) lui permettant de compléter sa demande avant de procéder à l'instruction de la demande et à l'évaluation du projet. L'absence de réponse de l'intéressé ou la non-production des documents requis dans les délais indiqués doit s'entendre comme une renonciation à la demande d'adhésion au parcours d'accélération.

Ne peut être présentée qu'une seule demande.

## ART. 5 PROCEDURE DE SELECTION

### A) PROCEDURE DE SELECTION POUR L'ACCES AU PARCOURS DE FORMATION DE L'ACCELERATEUR TRANSFRONTALIER

La sélection des 50 candidats transfrontaliers s'effectue en 2 phases d'évaluation, une première phase locale, réalisée par les Comités Locaux et une seconde phase transfrontalière, réalisée par la Commission Transfrontalière.

#### PHASE 1 :

Le **Comité Local** est composé d'au moins un représentant du partenaire du territoire du projet MARITTIMOTECH + et d'experts en développement, innovation et création d'entreprise de la Région concernée.

Le Comité Local est chargé d'évaluer la **première phase** de sélection des documents présentés par l'entreprise (dossier de candidature et curriculum). Les critères d'évaluation de cette première phase sont présentés ci-dessous.

PHASE I			
THEMES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION	NOTATION	NOTATION PAR CATEGORIE
IDEE ET OPPORTUNITE	Creativité	1-8	MAX 32
	Innovation (technologique, sociale et environnementale)	1-8	
	Impact environnementale, économique et sociale	1-8	



	Attractivité/Positionnement marché	1-8	
<b>POTENTIEL</b>	Scalabilité et Business model	1-8	
	CV de l'entreprise (complémentarité des membres du personnel ; connaissance des langues IT/FR/EN ; présence de qualifications, titres ou activités certifiées)	1-8	
	Minimum viable product	1-8	
	Clarté de la présentation	1-8	
	Motivation de l'équipe	1-8	MAX 40
	<b>TOTAL PHASE I</b>		

<b>MÉTHODE D'ÉVALUATION</b>							
<b>BASIQUE</b>		<b>INTERMEDIARIRE</b>		<b>AVANCE'</b>		<b>ELEVE'</b>	
1	2	3	4	5	6	7	8

Les Comités locaux peuvent se réserver la possibilité d'organiser avec les entreprises des entretiens (online grâce à Teams) afin d'approfondir l'évaluation.

Les entreprises qui obtiendront une note supérieure à 35 pourront accéder à la seconde phase. Celles qui n'atteignent pas les 35 points seront définitivement éliminées.

### PHASE 2 :

La commission transfrontalière d'évaluation est constituée d'un représentant de chaque partenaire du projet MARITTIMOTECH+ (Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse, Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, Chambre de Commerce de la Maremma et Tirreno, Promocamera de Sassari, Université de Gênes – DICCA, INIZIÀ) et peut être enrichie de la présence de personnes présentant une expérience avérée dans le secteur de l'innovation/Startup et des secteurs prioritaires de référence. Ces personnes seront sélectionnées par les partenaires régionaux.

La Commission Transfrontalière se charge de l'évaluation de la **seconde phase**. En se basant sur les rapports d'évaluation des Comités Locaux sur la Phase 1, la Commission Transfrontalière évalue le caractère transfrontalier des projets présentés.

<b>FASE II</b>		
<b>CRITERES D'EVALUATION</b>	<b>NOTATION</b>	<b>NOTATION PAR CATEGORIE</b>
<b>TRANSFRONTALIER</b> <b>transferabilité/adaptabilité du projet à la zone de coopération du projet</b>	1-8	MAX 8
<b>TOTAL PHASE II</b>		<b>MAX 8</b>

Dans la seconde Phase, la note minimale pour accéder au classement final est de 4 points.

A l'issue de ces deux phases, les entreprises qui obtiennent un score supérieur à 39 entrent donc dans le classement établi par la Commission transfrontalière. Le classement final sera publié sur la plateforme [MARITTIMOTECH+](#) et sur le [site web](#) du projet.

Les 10 premiers sélectionnés pour chaque région partenaire peuvent participer au programme d'accélération MARITTIMOTECH + dont le démarrage est prévu pour avril 2022. Sauf dans le cas où pour diverses raisons nous devrions décaler.

Le classement final sera réparti comme suit : un maximum de 10 participants pour chaque région partenaire (Corse, Ligurie, Sardaigne, Toscane et Var et les Alpes Maritimes) pour un total de 50 entreprises bénéficiaires.

Par ailleurs, deux listes de réserve « nationales » seront établies par ordre décroissant, une pour tous les participants italiens et une pour les français. Dans le cas où une région partenaire n'atteindrait pas l'objectif de 10 participants, les places disponibles pourront être attribuées aux entreprises figurant sur la liste de réserve « nationale » concernée, quelle que soit leur origine territoriale.

Les participants à la Commission Transfrontalière et au Comité Local garantissent la confidentialités des éléments fournis par les candidats.

## **B) PROCEDURE DE SELECTION POUR LA PARTICIPATION A' L'EVENEMENT DE PORTEE INTERNATIONALE**

A la fin des sessions collectives (masterclass + workshop), afin de sélectionner deux entreprises pour chaque région qui participeront à l'événement de dimension internationale, les Comités Locaux évalueront, au cours d'un entretien, la progression des participants. L'évaluation portera sur la présentation des travaux réalisés lors des ateliers et, en particulier, il sera demandé aux candidats en quoi les informations et connaissances acquises ont contribué à améliorer et/ou développer leur entreprise.

L'évaluation se fera selon les critères suivants :

<b>CRITERES D'EVALUATION</b>	<b>NOTATION</b>
DURABILITE DE L'IDEE (TECHNIQUE, ECONOMIQUE, SOCIALE, ETC.)	1-30
CAPACITE DE PRESENTATION DE SON PROJET	1-10
CLARTE DU BUISNESSPLAN	1-10
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>

Sur la base des points obtenus lors de cette évaluation, les Comités Locaux établissent un classement par territoire. Les deux premiers classés de chaque région participeront à l'événement international identifié par les partenaires du projet.



## **ART. 6 OBLIGATIONS DES ENTREPRISES SELECTIONNES DURANT LE PARCOURS D'ACCELERATION**

Les entreprises sélectionnées ont le droit de participer au parcours d'accélération MARITTIMOTECH +. En cas de renonciation, il est nécessaire d'adresser un courrier électronique au Référent de la Région d'appartenance dans un délai d'une semaine à compter de la publication du classement, conformément à l'art. 10, pour permettre la participation du candidat suivant dans le classement.

Pour obtenir le certificat de participation au programme d'accélération transfrontalière MARITTIMOTECH + et postuler à l'événement d'importance internationale, il est nécessaire d'assister à toutes les masterclass et de participer à au moins 70% des heures dispensées dans les workshops.

## **ART. 7 DOTATION FINANCIERE, NATURE ET PORTEE DE L'AIDE**

Afin de fournir les services visés dans le présent avis, le projet a prévu une dotation financière de €. 325000€.

Les aides visées dans le présent Appel sont accordées, sous le régime "de minimis", conformément au Règlement n. 1407/2013 du 18.12.2013 (JOUE L 352 du 24.12.2013) - tel que modifié par le Règlement n. 2019/316 du 21.2.2019 (GUUE L 511 du 22.2.2019) - ou du Règlement n. 717/2014 du 27 juin 2014 (JOUE L 190 du 28.6.2014).

La valeur du parcours d'accélération transfrontalière ainsi que celle relative à la participation en cas d'événement d'importance internationale seront octroyées sous un régime « de minimis » pour un maximum de 6.300 € par entreprise.

En vertu de ce règlement, le montant total des aides "de minimis" octroyées à une entreprise "unique" ne peut dépasser les plafonds applicables sur trois exercices. Bien que non réglementé ou expressément défini par le présent appel à candidature, il convient de se référer au règlement susmentionné ; en tout état de cause, aucune des dispositions du présent appel à candidature ne peut être interprétée d'une manière différente par rapport à ce qui est établi dans le règlement ci-dessus mentionné.

## **ART. 8 INFORMATIONS SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES**

Toutes les données fournies dans le cadre du projet MARITTIMOTECH + sont soumises à la législation sur la protection des données, au règlement UE 679/2016 et au décret législatif 196/2003 tel que modifié par le décret législatif 101/2018.

Les partenaires du projet agissent en tant que copropriétaires conformément à l'art. 26 du règlement 679/2016 et à cette fin ils s'engagent à garantir aux personnes concernées l'exercice de leurs droits sur les données qu'ils traitent. Les intéressés peuvent adresser une demande aux partenaires de leur région pour l'exercice de leurs droits.

Sur la base des dispositions du décret législatif 196/2003 et du règlement UE 679/2016, toutes les données personnelles communiquées dans le cadre du projet MARITTIMOTECH + sont utilisées uniquement aux fins indiquées dans l'appel à candidatures.

La fourniture des données est obligatoire afin de permettre la réalisation de l'instruction préalable à l'admission à la participation au projet et par la suite à la gestion complète et à la mise en œuvre de l'activité prévu par l'avis.

Le fait de ne pas fournir de données implique la déchéance du droit aux prestations.

Les données sont traitées électroniquement et peuvent être collectées sur papier. Les données peuvent être communiquées, sous la responsabilité de chaque partenaire du projet, aux autorités

publiques nationales et communautaires, aux personnes et entités qui y collaborent, conformément à la législation en vigueur. En outre, le transfert de données personnelles en dehors de l'Union européenne n'est pas envisagé. Des informations détaillées sont disponibles en ligne sur la plateforme du projet au [lien](#).

Vous trouverez ci-dessous les contacts des Responsables de la Protection des Données (RPD) pour plus d'information sur le traitement des données personnelles et au respect de la réglementation en vigueur en matière de RGPD :

1. Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corse, Catherine Brun-Orazzi
  - Telefono : 04.95.51.55.55
  - e-mail: [Catherine.Brun-Orazzi@sudcorse.cci.fr](mailto:Catherine.Brun-Orazzi@sudcorse.cci.fr)
2. Chambre de commerce et d'industrie du Var, Cédric VIVIANI
  - Telefono : 0494228901
  - e-mail: [cedric.viviani@var.cci.fr](mailto:cedric.viviani@var.cci.fr)
3. Camera di Commercio della Maremma e del Tirreno, Dott.ssa Silvia Galli
  - Telefono : 0039 3283713952
  - e-mail: [rpd@lg.camcom.it](mailto:rpd@lg.camcom.it) o [silvia.galli@lg.camcom.it](mailto:silvia.galli@lg.camcom.it)
  - posta certificata (pec): [cameradicommercio@pec.lg.camcom.it](mailto:cameradicommercio@pec.lg.camcom.it)
4. PROMOCAMERA, Dr Enzo Maria Tripodi
  - Telefono : 079 2638800
  - e-mail: [rdp-privacy@promocamera.it](mailto:rdp-privacy@promocamera.it)
  - posta certificata (pec): [rdp-privacy@pec.promocamera.it](mailto:rdp-privacy@pec.promocamera.it)
5. UNIGE, Ufficio trasparenza, anticorruzione e privacy: <https://unige.it/privacy>
  - Telefono : (+39) 010209-9221
  - e-mail: [privacy@unige.it](mailto:privacy@unige.it)
  - posta certificata (pec): [protocollo@pec.unige.it](mailto:protocollo@pec.unige.it)
6. INIZIÀ
  - Telefono : +33 4 95 26 62 96
  - e-mail: [incubateur@inizia.corsica](mailto:incubateur@inizia.corsica)
  - posta certificata (pec): [incubateur@inizia.corsica](mailto:incubateur@inizia.corsica)

## ART. 9 CONTACTS

Pour toute information en rapport avec le parcours de formation et/ou un éventuel accompagnement dans le dépôt de la demande, vous pouvez vous adresser aux personnes suivantes, selon la région concernée :

### CORSE

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corse  
Hôtel Consulaire - Quai l'Herminier CS 30253 - 20179 Ajaccio  
Dott.ssa Veronique Sciaretti

Tel. +33 04 95515554

[veronique.sciaretti@sudcorse.cci.fr](mailto:veronique.sciaretti@sudcorse.cci.fr)

#### INIZIÀ

Maison du Parc Technologique, ZAE Erbjolo – 20600 Bastia

Dott.ssa Stéphanie Vanhove

Dott. Andy Cazaux-Burgues

Tel. +33 6 49 78 64 82

[stephanie.vanhove@inizia.corsica](mailto:stephanie.vanhove@inizia.corsica)

#### VAR ET ALPES MARITIMES

Chambre de commerce et d'industrie du Var

236 Boulevard Maréchal Leclerc CS 90008 – 83107 Toulon Cedex

Dott.ssa Catherine Passaquet

Tel. +33 04 94228904

[catherine.passaquet@var.cci.fr](mailto:catherine.passaquet@var.cci.fr)

#### TOSCANE

Camera di Commercio della Maremma e del Tirreno

Piazza del Municipio 48 - 57121 Livorno

Dott.ssa Mancusi Marta

Tel. +39 0586 231285

[promozione@lg.camcom.it](mailto:promozione@lg.camcom.it)

#### SARDAIGNE

Promocamera – Azienda Speciale della Camera di Commercio I.A.A di Sassari

Via Predda Niedda 18 - 07100 Sassari

Dott. Luigi Chessa

Dott.ssa Antonella Loriga

Tel +39 079 2638815/824

[info@promocamera.it](mailto:info@promocamera.it)

#### LIGURIE

Università degli Studi di Genova – DICCA

Via all'Opera Pia 15A, 16145, Genova

Prof.ssa Francesca Pirlone

Prof.ssa Ilenia Spadaro

tel. +39 010 335-2820

[francesca.pirlone@unige.it](mailto:francesca.pirlone@unige.it)

[ilenia.spadaro@unige.it](mailto:ilenia.spadaro@unige.it)